

TRF 1 25 10-51

DEPARTEMENT  
de la  
**Charente-Maritime**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de **ROYAN**

ARRONDISSEMENT  
de **Rochefort**

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

CANTON  
de **Royan**

Séance du **21 décembre** 19**51**

OBJET :

Construction d'une  
Route reliant le  
prolongement du  
Bd Lefrançois  
et du Bd Champlain

L'an mil neuf cent cinquante et un, le **21** du mois  
**de décembre**, le Conseil Municipal de **Royan**  
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de  
M. **Ch. REGAZONI, Maire**, en session { ordinaire  
extraordinaire  
d'après convocations faites le **15 décembre** 19**51**.

NOMBRE  
de  
Conseillers municipaux  
ayant pris part au vote :

Etaient présents : MM. **REGAZONI - Chamboulan -  
Rochedreux - Prugnau - Veyassière - Bujard -  
Seugnet - Guillaud - Dufour - Counil - Rikosky -  
Bouchet - Baudet - Hain - Pérudeau - Domecq -**  
Représentés : M. **Chasseaud** par M. **Bujard**  
M. **Pouget** par M. **Counil**  
Absents : MM. M. **Moulinas** par M. **Seugnet**  
Excusé : M. **Couzinot**

DATE  
de l'affichage, à la porte  
de la mairie, du compte  
rendu de la séance :  
**5.1.112**

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en  
exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril  
1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans  
le sein du Conseil.

M. **Monsieur Bujard**, ayant obtenu la majorité des  
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

Un plan est fixé au mur. M. le Maire expose  
l'utilité de cette route. Les sols nécessai-  
res à son assiette nous seront attribués par  
l'intermédiaire de l'Association Syndicale  
pour les sols portant un sinistre ou seront à  
acheter par les voies ordinaires pour les  
terrains non sinistrés.

— Valeur de l'ensemble des sols : 1 MILLION

— La dépense serait imputée au budget de  
Voirie.

LE CONSEIL ACCEPTE

10031 - M. MARION & DENAUX - LA ROCHE-SUR-MER

Fait et délibéré à Royan  
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. Les membres présents à  
la séance.

N'ont pas signé : MM. \_\_\_\_\_

Si le vote a eu lieu au scrutin public, établir à la suite la désignation de leur vote (Art. 51 de la loi du 5 avril 1884).

Mentionner à la suite la cause qui les a empêchés de signer (Art. 57 de la loi municipale).



Pour extrait conforme :  
Le Maire,

*[Handwritten signature]*

2347  
N. 12

J. P.  
DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

PONTS & CHAUSSÉES

ARRONDISSEMENT : Saintes

SERVICE : Ordinaire

SUBDIVISION DE ROYAN

J. CHARDONNET

Ingénieur des T.P.E.

V. Référence

N. Référence 30 122

(à rappeler dans la Réponse)

St-Georges-de-Didonne le 2 Février 1952

104, BOULEVARD GARNIER

TELEPHONE 1 Saint-Georges

12 Royan

L'Ingénieur des Travaux Publics de l'Etat,

à Monsieur le Maire

ROYAN

OBJET. - Construction d'une voie nouvelle entre la  
Rocade (prolongement du Boulevard Clémenceau)  
et le Boulevard Champlain

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la  
délibération en date du 21 décembre 1951 de votre  
Conseil Municipal concernant l'acquisition des sols  
nécessaires à la constitution de l'assiette de la voi  
nouvelle à créer entre le Boulevard Champlain et le  
Boulevard Clémenceau a été approuvée par M. le Préfet  
le 23 janvier 1952.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression  
de mes sentiments distingués et dévoués

à votre

